



Envoyé en préfecture le 03/06/2025
Reçu en préfecture le 03/06/2025
Publié le
ID : 038-213805161-20250602-25DEC027-AU

décision du maire

N°25DEC027
12 mai 2025

Administration générale

Vente de biens mobiliers

Le maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122.22 et L. 2122.23,

Vu la délibération en date du 25 mars 2024 portant délégations données au maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Pages :
1/1

Pièce jointe :

Décide

**Télétransmis en
préfecture le :**

Article 1 : de vendre les biens mobiliers suivants :

- Récupérateur d'huile de vidange inscrit à l'inventaire sous le N°20031687, à la société LOCHR, sise 1044 chemin de l'Aubressin 38121 REVENTIN-VAUGRIS pour un montant total de 50 euros

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler

